Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250324-CC2025-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 24/03/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 17 MARS 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES TRANSITIONS

Fixation des tarifs des transports du réseau Linéad 2025-2026

Rapporteur : Frédéric GIROUX
N°CC2025-039

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de déports	**0**
Nombre de présents	**70**
Nombre de pouvoirs	**8**
Votants	**78**
Secrétaire de séance : Christine RENAUX-MARECHAL	

L'an 2025, le 17 mars le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Pierre SANIER (BU) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250324-CC2025-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 24/03/2025

M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) donne pouvoir à M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) donne pouvoir à Mme DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250324-CC2025-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 24/03/2025

Il a été exposé que,

Pour l'exploitation de son service public des transports, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a conclu avec la société Keolis Drouais une convention de délégation de service public d'une durée de huit années, courant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2028.

Cette convention prévoit une revalorisation annuelle de la contribution forfaitaire –ou redevance– versée au délégataire sur la base d'une formule d'indexation prenant en compte l'inflation relative aux dépenses d'exploitation (carburant, salaires, etc.). Pour 2024, le taux d'indexation contractuel est fixé à 1,50 %.

En complément de cette augmentation de la contribution versée par l'Agglo du Pays de Dreux, et conformément à l'article 15.3 de la convention de délégation du service public, le délégataire a également la possibilité de proposer, par une demande motivée, une augmentation de la grille tarifaire, dans la limite du taux d'indexation prédéfini.

Au titre de l'année 2025, la société Keolis Drouais a ainsi requis une augmentation des titres au 1er juillet prochain correspondant à une augmentation prévisionnelle globale de 1,50 % des recettes réalisées en 2024 (un montant inférieur à l'inflation qui s'est établie à 2% en 2024) déclinée de la façon suivante :

Tarifs des tickets à voyages en euros TTC :

TITRE	TARIF 2023	TARIF 2024	TARIF 2025
Ticket 1 voyage TAD	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Ticket 1 voyage (espèces)	1,60 €	1,60 €	1,60 €
Ticket 1 voyage (CB)	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Ticket 2 voyages	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Ticket 10 voyages	14,50 €	14,50 €	14,50 €

Tarifs des abonnements en euros TTC :

TITRE	TARIF 2023	TARIF 2024	TARIF 2025
+ 00 - 03 ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €
+ 11 - 18 ans [31 jours]	29,00 €	29,00 €	29,00 €
+ 18 - 28 ans [31 jours]	29,00 €	29,00 €	29,00 €
+ 28 - 60 ans [31 jours]	35,00 €	35,00 €	35,00 €
+ 60 ans [31 jours]	19,00 €	19,00 €	19,00 €
Transition [31 jours]	10,00 €	10,00 €	10,00 €
+ 03 - 11 ans [1 an] & Pass jeune (Primaires)	62,40 €	**65,70 €**	**68,70 €**
+ 11 - 18 ans [1 an] & Pass jeune (collège / lycée)	198,00 €	**210,00 €**	**214.50 €**
+ 18 - 28 ans [1 an]	204,00 €	**216,00 €**	**221,50 €**
+ 28 - 60 ans [1 an]	312,00 €	**321,00 €**	**326,50 €**
+ 60 ans [1 an]	162,00 €	**171,00 €**	**174,50 €**
Harmonie [1 an]	120,00 €	129,00 €	129,00 €
Élève interne [1 an]	66,00 €	75,00 €	75,00 €

Cette proposition de nouvelle grille conserve la cohérence initiale entre les différents tarifs.
Elle est ciblée sur une partie des abonnements, sans toucher aux tarifs « Harmonie » (personnes en situation de handicap) ou « Transition » (demandeurs d'emploi) ni aux titres occasionnels (pour ne pas pénaliser leur attractivité).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250324-CC2025-039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 24/03/2025

L'attention particulière portée aux titres occasionnels est liée à la généralisation du télétravail qui a induit une chute du nombre des abonnements au profit de titres unitaires. À titre d'illustration, les ventes d'abonnements aux actifs (tranche +28 à -60 ans) ne représentent aujourd'hui plus que 3 % des recettes commerciales.

***VU** la convention de Délégation de Service Public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*
***VU** la délibération n°2021-128 du 12 avril 2021 portant sur l'actualisation des tarifs 2021-2022 ;*
***VU** la délibération n°2022-123 du 23 mai 2022 portant sur l'actualisation des tarifs 2022-2023 ;*
***VU** la délibération n°2023-126 du 22 mai 2023 portant sur l'actualisation des tarifs 2023-2024 ;*
***VU** l'avis favorable de la commission mobilités du 4 mars 2025.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés : (1 opposition)

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs des transports du réseau Linéad comme indiqués ci-dessus pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2025 ;
ARTICLE 2 : PRECISE que les inscriptions aux abonnements pour l'année scolaire 2025-2026 seront disponibles sur internet avec la tarification fixée ci-dessus à compter du 16 juin 2025.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :21 mars 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 21 mars 2025** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Christine RENAUX-MARCHAL** **Secrétaire de séance**